

Image not found or type unknown



Durée de validité d'un devis signé sans versement d'acompte

Par **richardot**, le **23/11/2008** à **18:40**

je suis en train de construire ma maison depuis 1 an et j'ai rendu à un artisan un devis signé sans avoir versé d'acompte. Aujourd'hui, j'aimerais changer d'artisan. En ai-je le droit ? et l'artisan peut-il se retourner contre moi pour avoir des indemnités ou autre compensation ?